Fédération Internationale Willems®
mouvement d'éducation musicale

Formations Willems®

INTRODUCTION & CERTIFICAT
INITIATION MUSICALE WILLEMS®

FICHE 1/2 - PRÉSENTATION

INTRODUCTION

L'**Introduction à l'Initiation Musicale Willems®** et la Formation au **Certificat d'Initiation Musicale Willems®** s'adressent à des éducateurs et enseignants mélomanes désirant compléter leurs pratiques pédagogiques, auprès de la petite enfance ou de personnes en situation de handicap, avec une dimension active et réflexive reliée à la musique, ou par intérêt personnel.

OBJECTIFS

L'Introduction à l'Initiation Musicale Willems® et la Formation au Certificat d'Initiation Musicale Willems® ont pour objectifs :
- d'apporter une autonomie pour animer l'initiation musicale du petit enfant dans les champs de l'écoute, de la voix chantée, du rythme et du mouvement corporel
- de donner la capacité à adapter les principes Willems® pour la crèche, la garderie, l'école maternelle ou les structures d'accueil et d'accompagnement du handicap
- de préparer aux épreuves théoriques et pratiques du Certificat d'Initiation Musicale Willems®.

PROGRAMME

L'Introduction à l'Initiation Musicale Willems® et la Formation au Certificat d'Initiation Musicale Willems® préparent à la pratique et à la maîtrise des deux premiers degrés de l'éducation musicale établie par Edgar Willems, soir les degrés dédiés à l'initiation musicale.
L'obtention du Certificat autorise le lauréat à se prévaloir de la maîtrise des bases de la « Méthode Willems® » et marque sa capacité à dispenser des cours de 1er et 2ème degrés Willems®.

Le programme comprend les chapitres suivants :

1. Pour la musicalité :
- Développement auditif complet (qualités du son, mouvement sonore, intervalles mélodiques et harmoniques, accords de 3 sons et espace intratonal)
- Sens rythmique et métrique, bases de polyrythmie, mouvement corporel et improvisation rythmique
- Culture vocale, chant, acquisition d'un répertoire de chansons, sens mélodique, improvisation libre, modale ou tonale
- Introduction à l'harmonie pratique vocale
- Solfège élémentaire et dictées rythmiques et mélodiques simples (Certificat IMW-2ème année)
- Écoute musicale

2. Pour la pédagogie :

• Cours de pédagogie fondamentale, abordant les thèmes relatifs à la musique, l'éducation musicale ainsi que la psychologie de l'enfant en action musicale, sur la base de l'œuvre écrite d'Edgar Willems notamment

• Observation de leçons pratiques (en direct avec des enfants ou en vidéo), progression pédagogique de l'initiation musicale (1er et 2ème degrés), cette progression étant éprouvée également sur soi-même

• Travail en commun sur des extraits vidéos de leçons pratiques apportés par les participants et filmés dans le cadre de leur activité (Certificat IMW-2ème année)

DÉROULEMENT DE L'ACTION

1. Recrutement / Prérequis

• L'admission en formation s'effectue sur dossier avec *Curriculum Vitae* et Lettre de Motivation.

• Pour avoir accès à la 2ème année vers le Certificat d'Initiation Musicale Willems®, les connaissances solfégiques du stagiaire devront être attestées par des études musicales de degré élémentaire.

• Pour les stagiaires n'ayant pas de preuve de leurs connaissances solfégiques à présenter, un test d'entrée sera effectué comprenant une évaluation de chant, de solfège écrit et oral (lecture et dictée mélodiques et rythmiques).

• Les stagiaires inscrits en Introduction IMW peuvent décider en cours d'année de poursuivre en 2ème année de Certificat IMW s'ils remplissent les conditions mentionnées ci-dessus.

2. Durée de la formation

La formation se déroule sur 2 ans avec un total de 105 heures (collectives et individuelles) dispensées sous forme de samedis après-midi durant l'année scolaire et un stage intensif d'été selon un planning établi à l'avance.

• Année 1 / Introduction IMW et Certificat IMW1 : 24h de cours + 35h de stage si poursuite en Certificat IMW2 (rencontre internationale)

• Année 2 / Certificat IMW2 : 40h de cours + 1h de bilan individuel + 5h d'examens (écrits & oraux)

3. Délai d'accès

• L'ouverture d'un cursus de formation est conditionnée à un minimum de 10 inscrits (15 personnes maximum).

• Le recensement des personnes potentiellement intéressées s'effectue tout au long de l'année (avec possibilité d'établir des devis pour les prises en charge Employeur/OPCO). Un point sur la liste des contacts est effectué en juin-juillet pour la saison à venir et une campagne de relance et d'inscription s'effectue début septembre, pour un début de formation entre fin octobre et début janvier.

4. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations/stages de la Fédération Internationales Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

1. Les moyens pédagogiques

La formation intègre entre autres :

• la présentation de leçons pratiques

• de la mise en œuvre pratique collective de la pédagogie entre stagiaires

• du travail technique collectif

• du travail technique personnel sur place ou à réaliser entre 2 sessions

• des études de textes d'Edgar Willems ou autres ouvrages relatifs aux thématiques abordées et à la pédagogie musicale Willems®

2. Les moyens techniques
Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique, matériel pédagogique sonore et audiovisuel).

3. Les moyens d'encadrement
Les cours, sous la conduite du Responsable des formations de la FIW, sont encadrés par :
• des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems® (obtenu après au moins 10 années de pratique pédagogique active et à l'issue d'une formation spécifique).
• des formateurs spécialisés dans leur domaine d'intervention, musical ou autre : pédagogie générale, recherches scientifiques, développement personnel, corps et mouvement...

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

• Des feuilles de présence, établies par demi-journée de formation, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de la réalisation de ladite formation.
• Différents types d'évaluations (orales ou écrites, collectives ou individuelles, musicales et pédagogiques) sont proposés durant la formation, en 1ère comme en 2ème année. En outre, le cursus de formation comprend les examens écrits et oraux du Certificat d'Initiation Musicale Willems®.
=> consulter le programme complet des examens

SANCTION(S) DE LA FORMATION

• Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire, à la fin de la 1ère année de formation.
• Une attestation (présence/participation et feuille de notes) sera remise à chaque stagiaire n'ayant pas validé toutes les épreuves du Certificat.
• Le Certificat d'Initiation Musicale Willems® est délivré à l'issue des examens écrits et oraux de fin de 2ème année, si le candidat a validé la pédagogie pratique (vidéo) et sa participation à 1 stage (rencontre nationale ou internationale). Celui-ci sera également accompagné d'attestations (présence/participation et feuille de notes).

RÈGLEMENT(S)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® www.fi-willems.org ou envoyés par mail sur simple demande.
• Règlement Intérieur / Formations Willems®
• Règlement Pédagogie Pratique Vidéos / Formations Willems®
• Règlement Intérieur / Fédération Internationale Willems®
• Conditions Générales de Vente / Fédération Internationale Willems®
=> consulter les règlements

INDICATIONS TARIFAIRES / CONDITIONS & ENGAGEMENT

1. Frais d'inscription
• *Tarifs hors transport, hébergement et repas*
• *Tarifs soumis à de possibles ajustements au cours de la formation*
• *Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)*

Récapitulatif coût global Formation Initiation Musicale Willems® *(au 1er septembre 2022)*	Particulier	OPCO
Frais pédagogiques - Introduction IMW *(cours)*	320 €	445 €
Frais pédagogiques - Certificat IMW - 1ère année *(cours+stage)*	675 €	945 €
Frais pédagogiques - Certificat IMW - 2ème année *(cours+bilan ind.+examens)*	680 €	950 €
Frais de gestion annuels	50 €	50 €
Cotisation annuelle - Adhésion FIW/Membre actif *(à la charge du stagiaire ; 15€ pour les étudiants sur présentation d'un justificatif)*	20 €	20 €
Total indicatif Formation à l'Introduction IMW	390 €	515 €
Total indicatif Formation au Certificat IMW (1ère et 2ème année)	1.495 €	2.035 €

2. Conditions d'annulation

• En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursée après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident, sur présentation de justificatif.

• Dans le cas contraire, un minimum d'un tiers du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante après déduction de ce tiers ou du montant des cours suivis antérieurement à l'annulation si le montant évalué est supérieur au tiers, ne pourra pas être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, rencontres…).

• Dans les deux cas, les frais de gestion et l'adhésion annuelle restent acquis à la FIW.

La Fédération Internationale Willems® est une association à but non lucratif. Les cours fonctionnent en autofinancement. Toute inscription est un engagement individuel pour une somme donnée. Chaque paiement contribue à l'équilibre de l'ensemble.

3. Engagement mutuel entre les stagiaires et la FIW

• La FIW s'engage à assurer tous les cours programmés pendant toute la durée de la formation, soit 2 ans. Les cours ou stages qui n'auraient pas pu être assurés seront remplacés ou à défaut déduits du montant de l'inscription annuelle.

• Les stagiaires s'engagent lors de l'inscription à suivre la formation jusqu'à son terme et à assister à tous les cours, avec une tolérance de 25% d'absence sans réduction de tarif.

• Les stagiaires s'engagent à honorer le règlement de la totalité de l'inscription suivant l'échéancier convenu lors de l'inscription.

• En cas de non-paiement et après les rappels d'usage, le dossier sera remis à un service de recouvrement indépendant : *France-Recouvrement*.

RENSEIGNEMENT(S) & INSCRIPTION(S)

Fédération Internationale Willems®
(siège & secrétariat)
46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Tél : + 33 (0)6.18.16.54.38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org

*Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° **327 237 566 00077***
*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° **82 69 12756 69** auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes*
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

Dernière mise à jour : septembre 2022